



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 7 avril 2022

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2022**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour M. MAULNY), Mmes REBECHE (a procuration pour Mme THIEBLIN), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme REBECHE), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Était absente : Mme GORGES-LANDES.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n° 2**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2022– Vote du budget primitif

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2022.

En pièce jointe, le document comptable

En pièce jointe, le document note de présentation du budget 2022

Le budget annexe Régie Fêtes et Animations s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de **104 991.48 €** pour 2022. Il est précisé que le conseil d'exploitation de la régie a donné un avis favorable.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



BP 2022

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 12 491,48	(D001) 0,00	(R001) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	(R1068) 0,00
2					0,00
1	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	12 491,48	0,00	0,00
	<i>Déficit / excédent</i>		<i>12 491,48</i>		
2	Propositions 2022 (Hors 020 - 022) (d)	104 991,48	92 500,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	<i>12 491,48</i>			
2	Total 2021 + propositions 2022 (e = c + d)	104 991,48	104 991,48	0,00	0,00
1	<i>Déficit / excédent</i>				
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>				
2	Total du budget (h = e + f + g)	104 991,48	104 991,48	0,00	0,00
2	<i>Déficit / excédent</i>				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 19 voix pour et 4 abstentions (Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS)

DONNE un avis favorable au projet de budget 2022.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

DOCUMENT DE TRAVAIL au CONSEIL MUNICIPAL – 4 Avril 2022

INTRODUCTION – PRESENTATION / PROPOSITION BUDGET 2022

Lors de la séance du conseil municipal du mois de février dernier, l'assemblée a approuvé les comptes de l'année 2021. Comme vous le savez, c'est sur début avril 2022 que les services de l'ETAT communiquent le montant de la fiscalité et des dotations, qui permettent de boucler le budget.

Aussi cette note :

- En première partie, donne rappel des résultats de l'année 2021, pour les différents budgets, et quelques indications sur le contexte actuel, et ce dans la continuité des échanges de l'assemblée délibérante lors du conseil municipal du 16 février dernier,
- En seconde partie, les grandes masses de la section de fonctionnement, permettant de connaître le niveau d'autofinancement pour 2022,
- En troisième partie, les éléments de la section d'Investissement :
 - o D'une part éléments certains à prendre en compte
 - o D'autre part les possibilités pour définir à la fois le montant, mais aussi le détail des investissements de l'année 2022 et d'opérations engagées dès 2021 à incidence 2022/2023/2024.

POINT 1 – RAPPELS des différents budgets de la commune

CCAS, budget autonome qui bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal

REGIE FETES ANIMATIONS, budget annexe qui bénéficie d'une subvention du budget principal

BUDGET PRINCIPAL de la Commune, dépenses et recettes d'intérêt général, selon les compétences obligatoires d'une commune de par la loi et l'affirmation de la clause de compétence générale. L'état dans le cadre de PLF apportant son soutien au titre des dotations.

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Perspectives année 2022

D'un point de vue comptable, le budget 2022 a été voté avec une masse de recettes et dépenses d'un montant d'un peu plus de 38 000 €, en ce compris la subvention du budget principal d'un montant de 10 000 €. L'excédent repris de 2021 s'élevant à 27 926.55 €.

Des dossiers de bourses au permis ont été engagés, pour des premières actions. Plus globalement, le chapitre 65, consacré aux bourses mais aussi aux actions sociales du CCAS fonctionnera avec une dotation de 20 000 €. Les jardins familiaux sont tous attribués pour 2022. La nouvelle présentation du budget sera sous la nomenclature M57.

Enfin, le conseil d'Administration a examiné les Comptes 2021, et le budget 2022 le MARDI 29 MARS 2022, salle du conseil municipal.

Le conseil municipal devra donc prévoir sur le budget principal la subvention de 10 000 €.



BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE FETES ET ANIMATIONS

Perspectives année 2022

Le conseil d'exploitation s'inscrit pour 2022, dans le retour aux différentes animations, dont les fêtes locales. D'un point de vue comptable, le budget 2022 devrait s'établir sur une masse de recettes et dépenses d'un montant d'environ 105 000 €, *en ce compris la subvention du budget principal d'un montant de 90 000 €, la subvention du Conseil départemental pour le programme des jeudis d'été 2 500 €, et l'excédent de 2021.*

Le conseil municipal devra donc prévoir sur le budget principal la subvention de 90 000 € au budget annexe régie fêtes et animations pour 2022.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE TARTAS

Au terme de l'exercice 2021, les grandes masses ou éléments se décomposent comme suit :

1-1 Au terme de l'exercice 2021, les résultats se décomposaient comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	3 339 961.03 €
Recettes réalisées	4 265 342.81 €
Résultat de fonctionnement :	925 381.78 €
Résultat besoin d'investissement :	- 15 257.67 €
Besoin sur Restes à réaliser :	- 517 140.80 €

Aussi, l'Excédent définitif pour le budget 2022 est estimé à 392 983.31 €

1-2 Pour mémoire résultats des exercices précédents :

Au terme de l'exercice ce qui participe au budget de l'exercice N+1 :

Libellé	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021
Excédent pour exercice N+1	668 826.29	530 948.95	399 654.69	472 547.66	392 983.31

**1-3 Exécution au titre de la section d'investissement :**

Libellé	En 2012	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021
Montant réalisé	2 248 733	735 000	2 151 412	1 136 197	276 771	586 853
Restes à réaliser		383 640	852 967	431 112	562 928	991 040
Travaux Régie	53 990	20 241	53 843	16 162,99	23 476	29 094

1-4 Historique section de fonctionnement Dépenses Recettes :

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS						
FONCTIONNEMENT						
Budget des 5 derniers exercices par CHAPITRE						
(Dépenses)						
Chap.	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	917 581,14	974 003,97	984 972,52	832 332,67	907 359,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 669 707,68	1 667 253,72	1 763 624,57	1 743 949,77	1 771 664,58
014	Atténuations de produits	5 487,00	3 770,00	58 658,00	55 038,00	56 993,00
65	Autres charges de gestion courante	388 929,78	406 159,47	416 301,85	335 292,23	419 657,11
66	Charges financières	75 944,38	65 781,11	74 182,69	76 334,76	68 231,53
67	Charges exceptionnelles	1 003,01	35 801,80	995,77	2 535,00	35 881,10
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	2 556,69	2 643,31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 827,70	143 287,82	50 978,27	43 520,68	77 530,43
	Totaux	3 084 480,69	3 296 057,89	3 349 713,67	3 091 559,80	3 339 961,03
Chap.	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
013	Atténuations de charges	32 523,99	44 406,81	15 061,80	3 564,88	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes divers	351 859,25	347 106,48	331 283,40	230 598,56	314 536,84
73	Impôts et taxes	2 688 411,83	2 776 811,32	2 831 146,56	2 890 049,38	2 645 946,95
74	Dotations, subventions et participations	494 150,44	455 114,13	465 644,62	443 960,71	742 923,21
75	Autres produits de gestion courante	14 063,64	10 233,88	12 904,37	10 226,60	11 109,53
76	Produits financiers	17,58	16,98	16,98	15,18	14,58
77	Produits exceptionnels	5 048,41	39 567,50	9 100,00	3 780,20	19 864,37
002	Excédent de fonctionnement reporté	640 963,43	668 826,29	530 948,95	399 654,69	472 547,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 512,61	129 720,53	30 097,03	23 476,11	58 399,67
	Totaux	4 252 551,18	4 471 803,92	4 226 203,71	4 005 326,31	4 265 342,81

Les ratios de la commune sont au vert sur les dernières années, et notamment l'épargne brute.
Et si l'on tient compte du remboursement du capital, l'épargne nette est positive dans la durée.



1-5 Rappel de l'évolution de l'encours de dette sur les prochaines années, sans nouvel emprunt

Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	358 129,67	76 334,76	0,00	434 464,43
2021	322 995,61	68 231,53	0,00	391 227,14
2022	295 771,50	58 941,42	0,00	354 712,92
2023	246 351,23	50 684,37	0,00	297 035,60
2024	250 852,85	44 098,73	0,00	294 951,58
2025	255 558,31	37 284,68	0,00	292 842,99
2026	260 476,85	30 269,14	0,00	290 745,99
2027	259 302,48	23 030,33	0,00	282 332,81
2028	190 497,88	15 560,79	0,00	206 058,67
2029	140 000,00	11 309,33	0,00	151 309,33
2030	140 000,00	9 224,00	0,00	149 224,00
2031	140 000,00	7 138,67	0,00	147 138,67
2032	140 000,00	5 053,33	0,00	145 053,33
2033	140 000,00	2 968,00	0,00	142 968,00
2034	60 000,05	882,67	0,00	60 882,72
2035	6 666,62	57,33	0,00	6 723,95

POINT 2 – BUDGET PRINCIPAL 2022 – Section de fonctionnement

2-1 ELEMENTS SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2022

Dans la continuité du débat des orientations budgétaires du 16 février 2022, il se confirme à fin Mars 2022, les constats suivants :

Globalement, selon des sources Projet de loi de finances 2022, Données de la Banque de France, contexte international, que l'inflation estimée début d'année à un niveau de 1,8 %, était déjà revue à la hausse à **4,4 %** à mi-mars (source Banque de France).

Le conflit UKRAINE est venu accentuer les craintes sur les conditions d'approvisionnement des matières premières, affirmer des hausses prévisibles sur nombre de secteurs (alimentaire, énergies, fournitures diverses...).

Le budget communal pourrait voir sur l'année 2022, les lignes énergies, carburants, combustibles, en augmentation de l'ordre de 25 000 à 30 000 €, sur la base des récentes hausses constatées en quelques semaines.

Plus généralement d'autres lignes, fournitures diverses, contrats, assurances, du chapitre des dépenses des services laissent prévoir un besoin de crédits de l'ordre de 25 à 30 000 € supplémentaires, par rapport au réalisé de 2021. Ces premières tendances doivent attirer notre attention, et nous amèneront certainement en cours d'année, par décisions



modificatives (virements de crédits nomenclature M57) à adapter notre budget de fonctionnement, selon la conjoncture, fortement impactée par la guerre en UKRAINE.

A noter, que si la commune de TARTAS n'est pas impactée budgétairement par la réforme 1 607 H, comme le sont certaines collectivités qui ne respectaient pas la réglementation et qui doivent donc se mettre à conformité en 2022 - *les services de la Préfecture étant très vigilants sur ce point* – l'année 2022 devra très certainement prendre en compte le « dégel » annoncé du point d'indice (3 à 4%), à compter du 1^{er} juillet probablement, soit environ une charge supplémentaire de 18 000 € sur six mois, ainsi que des adaptations réglementaires.

Au niveau de l'ETAT, concernant les collectivités locales, et notamment les communes, il n'est pas prévu d'aides spécifiques, si ce n'est pour l'instant une évolution attendue sur la DSU ou DSR. La commune de TARTAS est d'ailleurs éligible à la DSR (**201 510 €**). S'agissant de l'évolution de la DGF, il est prévu une baisse de 0,5 % en PLF 2022. Le montant qui vient d'être confirmé est de **50 771 €**.

Enfin, s'agissant de la fiscalité, l'Etat compensant la suppression taxe d'habitation ou ses effets dans le cadre de la réforme, le simple effet base a permis à notre collectivité de bénéficier d'un produit attendu légèrement supérieur à 50 000 € pour 2022.

Plus globalement, le budget 2022 devra dans son fonctionnement, outre les crédits classiques des missions ou prestations récurrentes des services, tenir compte de ***l'inflation « prononcée et durable », d'imprévus, mais aussi de la volatilité des taux.***

Les grandes masses du budget de fonctionnement pour 2022

La section de fonctionnement s'équilibre en grandes masses, dépenses recettes, à un montant d'un peu plus de **4 315 420 €**.

Dès lors, le virement prévisionnel à l'investissement (chapitre 023) s'établit à **646 000 €**, couvrant ainsi le remboursement du capital de l'exercice au chapitre 16 pour **310 000 €**.

L'épargne nette envisagée pour de nouveaux investissements peut s'entendre pour un montant de **336 000 €**. ***L'investissement devra prendre en compte le reversement d'une taxe d'aménagement de 47 000 € pour la zone de Junca à la CCPT, ainsi que les engagements auprès de l'EPFL pour 50 000 €.***

A partir d'un montant de recettes de fonctionnement de 4 315 420 € :

Les produits des services proches des 401 500 €, enregistrent une augmentation des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement, tenu compte de l'ouverture en année pleine des mercredis. Pour les autres recettes, hormis les coupes de bois (qui étaient exceptionnelles en 2021), elles sont dans la continuité des exercices 2018 et 2019.

Les activités du marché et les droits d'occupation du domaine public devraient retrouver leur stabilité d'avant période COVID.

Le chapitre des impôts et taxes d'un montant de 2 687 212 €, enregistre l'effet des bases et est dans la stabilité pour les autres recettes taxes d'électricité notamment. L'attribution de compensation de la CCPT est en légère diminution, comme indiqué lors du conseil municipal du 16 février 2022. Ce chapitre devrait continuer à enregistrer la dynamique sur les droits de mutation, mais il nous être en veille sur cette recette qui avait été impactée à la baisse lors de la crise de 2008.



Le chapitre des dotations et participations de 792 390 € en légère augmentation par rapport au réalisé de 2021, tient compte de la baisse annoncée sur la dotation forfaitaire, et prend en compte une légère hausse sur la DSR.

Enfin, outre les chapitres 75 et 76, à la marge, on trouve l'excédent repris de fin 2021, après affectation au besoin de financement pour l'investissement, au chapitre 002 pour 392 000 €.

Dès lors, la masse de dépenses de fonctionnement de 4 315 420 € peut prendre en compte :

Les dépenses des services pour 1 040 000 € progressent globalement de 10 % sur la masse du chapitre tenu compte :

- Du coût anticipé, pour partie sur les énergies et carburants, plus 25 000 €
- Les effets sur les fournitures des services, plus 8 à 10 000 €
- L'alimentation pour l'ALSH, et les journées du mercredi
- La prise en compte de travaux en régie nécessaires pour réhabiliter, selon le temps de travail des agents, ou prendre en compte la vétusté d'installations municipales
- Les effets sur les contrats de maintenance, mais aussi petites interventions ou prestations à entreprises pour de l'entretien

Enfin, d'une façon générale, des crédits sont prévus au sein du budget sur diverses lignes comme :

- Crédits pour la relance des formations des agents, après deux années contraintes par la crise sanitaire. Document unique et recyclages ou formations liées aux missions spécifiques des services sont nécessaires (caces, conduite d'engins, signalisations chantiers ; sur le mois de mars 2022, à noter que les services du CDG sont venus valider et travailler les méthodes pour des travaux d'entretien comme les pentes de la salle polyvalente).
- Crédits pour des besoins en matériels ou fournitures, par rapport à la crise sanitaire
- Crédits pour la prise en charge des transports liés à l'apprentissage à la piscine notamment (4 sessions sont déjà prévues 1 vacances février, 3 vacances d'été)
- Crédit pour les transports de la section natation PST, évalué à environ 5 000 €
- Crédits pour le bon déroulement de la fête du lac le jeudi de l'ascension, ou du forum des associations pour la deuxième année, le 10 septembre 2022.

A noter, l'inscription au compte 617 de crédits au titre du plan de référence, dans le cadre d'un dispositif d'aide départemental notamment pour les communes centre-bourg, comme TARTAS, à hauteur de 30 000 € (qu'il faudra ajuster selon définition des études ; ce projet étant éligible à des aides départementales et bancaires).

Les dépenses de personnel pour 1 950 620 € prennent en compte un effectif de plus de 52 agents en année pleine, l'effet GVT, mais aussi une anticipation sur le dégel du point d'indice comme indiqué précédemment.

Point effectifs :

2017 (50 agents), 2018 (51 agents),

2019 (47 agents), 2020 (51 agents), 2021 (51 agents) et 2022 (52 agents).

La masse des dépenses réalisées en personnel a été de **53.04 %** des dépenses de gestion en 2021. Pour 2022, ce même ratio est de **53.89 %** (il faut noter qu'il évolue par le retour d'un agent en disponibilité en année pleine 22 000 €, et de la prise en compte du dégel du point d'indice 18 000 € sur les six derniers mois de 2022 ; diminuant d'autant le virement à l'investissement).

A noter, que ce chapitre enregistre la progression sur les rémunérations des CEE (Accueil de loisirs sans hébergement) 10 à 12 000 €, délibérée au dernier trimestre 2021, et qui

correspond aussi à une augmentation d'activités du service proposé. L'impact touche les emplois des animateurs extra-municipaux aux différentes périodes de vacances.

Pour l'année 2023, ce même chapitre devra anticiper la réforme de la participation employeur Santé et Prévoyance, rendue obligatoire respectivement en 2026 et 2025. Enfin, ce chapitre de dépenses prend en compte en 2022, le maintien de la participation au CNAS, qui est une dépense annuelle de 13 500 €, dépense « Action sociale », et qui complète avec la participation employeur Santé Prévoyance, les dispositifs d'accompagnement des agents au quotidien.

Les autres dépenses de gestion pour 492 800 €, outre les indemnités et droit à la formation des élus, enregistrent :

- Le montant de la subvention au CCAS pour 10 000 €
- La subvention au budget annexe administratif régie des fêtes et animations pour **90 000 €**
- Un montant de **95 000 €** pour la dotation subventions aux associations, et formations
- La cotisation au SDIS pour un peu plus de 67 000 €, et les participations aux organismes (ALPI, ADACL, CDG40...)

On note que ce chapitre, sur la base de la nouvelle nomenclature M57 reprend des crédits du chapitre 67, crédits à la marge.

Enfin, ce chapitre tient compte de la dernière année d'actualisation du versement à l'école privée sous contrat d'association pour une montant d'un peu moins de 60 000 €.

Dès lors, Recettes prévisionnelles moins Dépenses de gestion et Charges financières / Charges exceptionnelles, laissent un autofinancement hors dotation aux amortissements de **646 000 €**.

2-2 Masses des chapitres de BP à BP de 2019, 2021, et simulation budget 2022

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS							
(Dépenses)							
CHAP.	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2021	BP 2019	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	974 003,97	987 972,52	907 359,97	1 029 900,00	945 000,00	1 040 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 667 253,72	1 763 624,57	1 771 664,58	1 795 000,00	1 814 000,00	1 950 620,00
014	Atténuations de produits	3 770,00	58 658,00	56 993,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
65	Autres charges de gestion courante	406 159,47	416 301,85	419 657,11	421 600,00	453 500,00	492 800,00
66	Charges financières	65 781,11	74 182,69	68 231,53	80 000,00	75 000,00	68 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 801,80	995,77	35 881,10	5 000,00	45 000,00	11 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	2 643,31	0,00	6 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	9 326,66	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	780 000,00	565 000,00	646 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 287,82	50 978,27	77 530,43	35 000,00	46 000,00	40 000,00
	Totaux	3 296 057,89	3 352 713,67	3 339 961,03	4 208 500,00	4 020 826,66	4 315 420,00
(Recettes)							
CHAP.	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2021	BP 2019	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	44 406,81	15 061,80	0,00	10 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes divers	347 106,48	331 283,40	314 536,84	354 300,00	206 000,00	401 500,00
73	Impôts et taxes	2 776 811,32	2 831 146,56	2 645 946,95	2 778 116,00	2 589 401,00	2 687 212,00
74	Dotations, subventions et participations	455 114,13	465 644,62	742 923,21	465 015,05	711 658,00	792 390,00
75	Autres produits de gestion courante	10 233,88	12 904,37	11 109,53	10 000,00	10 100,00	10 000,00
76	Produits financiers	16,98	16,98	14,58	20,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	39 567,50	9 100,00	19 864,37	100,00	100,00	314,69
002	Excédent de fonctionnement reporté	668 826,29	530 948,95	472 547,66	530 948,95	472 547,66	392 983,31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 720,53	30 097,03	58 399,67	60 000,00	30 000,00	30 000,00
	Totaux	4 471 803,92	4 226 203,71	4 265 342,81	4 208 500,00	4 020 826,66	4 315 420,00



2-3 ELEMENTS DE FISCALITE pour 2022 – « proposition non augmentation des taux »



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE : 313 TARTAS
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE DE TARTAS

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	3 958 498	38,74	4 111 000	1 592 601	38,74	1.592.601	91,30
Taxe foncière (non bâti).....	87 788	45,71	92 900	42 465	45,71	42.465	134,45
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : ☐				Totaux :		1.635.066	

ABONNEMENT DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de
remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de
référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	38,74	Produit total soustrait	
Taxe foncière (non bâti).....	45,71	1.635.066	
CFE.....	>>>	1 635 066	
		Produit total de référence (total colonne 4)	(5 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle
exécède le taux plafond, une variation différenciée doit
obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFPB	TVA nationale	Total
>>>			47 411		>>>	47 411
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	
372 612	47 337	96 227			- 292 545	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

1.635.066	+	47.411	+	419.949	+	96.227	-	0	+		+	- 292 545	=	1.906.108
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)		Total autres taxes (colonne II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A MONT DE MARSAN

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLICS

PASCAL ANOULIES

Le 11 MARS 2022

Le préfet,

le

Le maire,

le



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE : C313 TARTAS
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE DE TARTAS

N° 1259 CC

TAUX

FDL

2022

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.....	3 516 670	x	13,28	=	467 014
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	15 339				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					60 942
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					1 859
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					529 815

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					804 849
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					840
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					805 689

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.....	1 040 800	+	804 849	=	1 845 649
---	-----------	---	---------	---	-----------

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....	529 815	A	-	805 689	B	=	- 275 874	D
Coefficient correcteur = 1 +	différence de ressources	=	1 +	- 275 874	D	=	0,850527	E
	TFPB « après réforme »			1 845 649	C			

Si $D > 0$ et $E > 1$, la commune est sous-compensée.
Si $D < 0$ et $E < 1$, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste	1 955
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux industriels	364 575

Taxe foncière (non bâti) :

6 082

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV : 0

Dotation TH (Mayotte) :

Dotation TH (Mayotte) : 0,850527

2. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	1 063 558
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

19 326

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	262 656
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	94 354
d. Taux fixé de taxe d'habitation	13,28
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUITS DES IFER

Eoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Centrales géothermiques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz - Stockage, transport...

6. RÉPARTITION DE TVA

>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau		Taux plafonds 2022 14	Taux 2021 des EPCI 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 - col.15) 16	MAJORATION SPÉCIALE DE TAUX DE CFE		Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 12	départemental 13				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti).....	37,72	37,41	94,30	3.00000	91,30	>>>	>>>	25,11
Taxe foncière (non bâti).....	50,14	54,61	136,53	2.08000	134,45	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	national	communal	
DIMINUTION SANS LIEN						>>>	>>>	
Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée								
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés								

POINT 3 – SECTION INVESTISSEMENT 2022

Le projet d'investissement 2022 s'établit à 1 211 000 €, hors Restes à réaliser.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 234) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	9 197,53	3 858,00	53 000,00	53 000,00	66 055,53
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 115 403,90	794 058,72	721 000,00	721 000,00	1 515 058,72
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	193 126,08	0,00	0,00	193 126,08
Total des dépenses d'équipement		1 124 601,43	991 040,80	774 000,00	774 000,00	1 765 040,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		340 000,00	0,00	407 000,00	407 000,00	407 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 464 601,43	991 040,80	1 181 000,00	1 181 000,00	2 172 040,80
640	Opérations entre transf. entre sections (7)	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
641	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL		1 464 601,43	991 040,80	1 211 000,00	1 211 000,00	2 202 040,80
						+
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						15 257,67
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 217 298,47

La section d'investissement, comme indiqué dans l'introduction, prend en compte :

- Le schéma des dépenses obligatoires et la prise en compte de l'autofinancement
- Le montant des dépenses d'Equipement « de l'année » pour **774 000 €**

3-1 Le schéma des dépenses obligatoires et la prise en compte de l'autofinancement

SIMULATION SCHEMA INVESTISSEMENT 2022							
chap	libellé	montant		chap	libellé	montant	
1641	remb capital	310 000,00		1022	factva n-2	270000 par 16.404	40 000,00
16818	dont MSA	-		10226	TLE		20 000,00
16818	dont CAF	-					
1687	epfi	50 000,00		28	amortissement		34 000,00
	Minv 40 Stpaul 5850						
21 et 23	Travaux régie	30 000,00		O40 2804172	AMORTISSEMENT		6 000,00
					sub		
204172	Participation au SDIS	6 000,00		o21	autof. Du fonctionnement		646 000,00
102	REVERSEMENT TAXE AMEN	47 000,00					
DEPENSES INVEST HORS TRX et achat		443 000,00		RECETTES totales			746 000,00
				disponible réel pour INVESTIR en 2022 303 000,00			
				-			
				-			
				autres subventions			
				-			
				TOTAL pour dépenses Etudes Achats Travaux			303 000,00
20-21-23	rar dépenses 2021 sur 2021	991 040,80		13 ET 16	rar recettes		473 900,00
				différence sur réalisé FIN 2021 solde exécution Invest		-	15 257,67
oo1	besoin inv n-1 affectation			1068	affectation (Besoin de 2021)		532 398,47
	SOUS TOTAL	991 040,80			SOUS TOTAL		991 040,80
TOTAL dépenses invest BP et RAR 2		1 737 040,80		TOTAL recettes investissement BP et RAR 2021 :			1 737 040,80

Ce tableau indique donc,

- Compte tenu des recettes d'autofinancement 646 000 €
- Compte tenu des recettes d'investissement connues à ce jour (dotations, taxe d'aménagement, 40 000 et 20 000 €, et des amortissements pour 40 000 €

La prise en compte du remboursement du capital pour 310 000 €, des dépenses EPFL 50 000 €, et les travaux en régie. Un disponible pour investir réellement de **303 000 €** tenu compte de l'appel à reversement de la taxe d'aménagement de la CCPT de 47 000 € pour la zone de JUNCA. (selon versements effectifs ou pas sur l'exercice, et procédure de restes à réaliser). *Le bas du tableau ci-dessus reprend les écritures concernant les restes à réaliser et l'affectation des résultats à fin 2021 pour 2022.*

3-2 Le montant des dépenses d'Equipement « de l'année » pour 303 000 €

Ce montant est le montant destiné aux achats, et travaux décidés pour l'année 2022.

3-3 Le montant des dépenses nouvelles et/ou « engagements pris, AP'CP, Opérations 2021 à 2022/2023/2024 », financé par Fonds de concours, Subventions, ou Emprunts pour 465 000 €, montant auquel il faut ajouter la participation au SDIS pour 6 000 €.

3-4 SCHEMA des dépenses d'EQUIPEMENT (Dépenses globalisées, et/ou Opérations et/ou AP'CP)

BUDGET Dossiers et Services 303 000 €	BUDGET grosses Opérations de 2022 Programme annuel voirie 100 000 € Programme annuel trottoirs 20 000 € AP'CP Achat traceur Zone rurale 90 000 € Programme 2022 Orope Calmette 255 000 € AP'CP
---	--

Ces deux masses de dépenses seront notamment financées par recours à l'emprunt dans la limite de 465 000 €.

3-5 OPERATION à venir dans l'exercice**Budget Plaine des Sports « Terrain synthétique »**

En attente du retour des demandes de financements, opération à caler en **Décision modificative**
(DM entre Mai /Sept 2022)

Couverture solde par emprunt (moins montants des subventions DETR, Ligue, CD40, District)

ANNEXE 1 – Tableau de l'enveloppe des Investissements « Dossiers et Services » pour 303 000 €**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
9201	AMEN. BATIMENTS, ACQ MATERIEL & MOBILIER		3 794 180,57	72 205,62	282 500,00	282 500,00	0,00	282 500,00
9601	VOIRIE COMMUNALE		3 013 270,95	144 008,40	160 300,00	160 300,00	0,00	160 300,00
9913	INST. PLAINE SPORTS		549 530,69	40 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9917	BATIMENTS		1 400 942,96	59 993,67	0,00	0,00	0,00	0,00
9921	ACCESSIBILITE							
9921	EDUCATION		477 036,77	8 228,61	50 200,00	50 200,00	0,00	50 200,00
9922	JEUNESSE							
9922	ROUTE DE LA		27 910,13	191 416,68	0,00	0,00	0,00	0,00
9923	FONTAINE							
9923	OUS PINS SECURITE		12 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9929	SITE							
9929	TROTTOIRS VILLE		0,00	18 400,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
9931	PLAINE DES SPORTS		13 638,53	235 974,82	0,00	0,00	0,00	0,00
9932	VOIE DE							
9932	CONTOURNEMENT							
9932	HIBE CALMETTE		0,00	220 000,00	255 000,00	255 000,00	0,00	255 000,00
9932	OROE INDUSTRIE							
9932	J.FERRY							
TOTAL			4 305 556,67	991 040,80	768 000,00	768 000,00	0,00	768 000,00

Sur un montant de 774 000 € (déduction faite des 6 000 € SDIS), le solde pour 768 000 € se décompose en :

- Opération Divers **282 500**
 - Achat tracteur
 - Matériels informatiques, mobiliers, outillages
 - Travaux sur bâtiments
 - Travaux berges OUS PINS et portique
- Opération Voirie Communale **160 300**
 - Programme voirie de l'année
 - Divers travaux dont éclairages
- Opération Education jeunesse **50 200**
 - Besoins divers service EASA
 - Travaux Ecole Jules Ferry
 - Travaux parvis et espace Ados
- Opération trottoirs commune **20 000**
- Opération CALMETTE OROPE JULES FERRY AP'CP **255 000**